

AVIS PUBLIC

STM – DÉCLARATION PUBLIQUE DE PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL (PLB)

Secteur : structure auxiliaire 1

Interventions : abattage d'arbres, excavation, construction et aménagement paysager

AVIS EST DONNÉ, aux personnes intéressées que conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (LACPI), la STM a transmis à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension un avis de projet le 15 août 2023 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB), plus spécifiquement pour le secteur de la structure auxiliaire 1 (« SA1 »).

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 28 août 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur SA1 : site et intervention visés par la présente déclaration publique de projet.

Le site visé concerne les lots 2 215 835, 3 047 059, 3 047 060 et 3 047 061 du cadastre du Québec et servira à la construction de la SA1. Les interventions projetées portent sur l'abattage d'arbres, l'excavation, la construction et l'aménagement paysager.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en octobre 2023.

Avis de non-conformité

En application du règlement de la ville de Montréal sur les emplacements touchés par les installations du métro (RRVM, E.2), l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a fait part à la STM qu'aucune règle de zonage n'est applicable aux travaux prévus.

La déclaration publique de projet pour ce secteur peut être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : villeray-saint-michel-parc-extension/avis-publics

Montréal, le 30 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers